

## **AVIS GOUVERNEMENTAUX**

### **MINISTÈRE DE LA SANTÉ**

#### LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

#### Règlement sur les aliments et drogues - *Modifications*

#### **Autorisation de mise en marché provisoire**

Le quizalofop-éthyl est homologué comme herbicide, en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles dans les betteraves à sucre, le colza (canola), le lin, les lentilles, les pois et le soja en traitement de postlevée. Des limites maximales de résidus (LMR) ont été établies en vertu de la *Loi sur les aliments et drogues* pour les résidus du quizalofop-éthyl et ses métabolites résultant de cette utilisation. Ces LMR sont de 0,2 parties par million (ppm) dans les betteraves à sucre et de 0,05 ppm dans le colza (canola), le lin, les lentilles, les pois et le soja. Des LMR de 0,05 ppm dans le gras et les sous-produits de viande de bovins, de chèvres, de chevaux, de moutons, de porcs et de volailles, et dans la matière grasse du lait, de 0,02 ppm dans les oeufs et la viande de bovins, de chèvres, de chevaux, de moutons, de porcs et de volailles, et de 0,01 ppm dans le lait ont aussi été établies pour englober les résidus présents dans les aliments dérivés d'animaux nourris avec les récoltes traitées au quizalofop-éthyl. En vertu du paragraphe B.15.002(1) du *Règlement sur les aliments et drogues*, la LMR pour les autres aliments est de 0,1 ppm.

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a récemment approuvé une demande de modification de l'homologation du quizalofop-éthyl afin de permettre son utilisation pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles sur les haricots adzuki, les haricots blancs, les haricots blancs secs, les haricots canneberge, les haricots communs rouges et blancs, les haricots de Lima, les haricots mungo, les haricots noirs, les haricots à oeil brun et jaune et les haricots pinto en traitement de postlevée. On a aussi demandé à l'ARLA d'établir une LMR pour les résidus du quizalofop-éthyl et ses métabolites résultant de cette utilisation dans les haricots adzuki, les haricots blancs secs, les haricots communs, les haricots de Lima secs, les haricots mungo, les haricots pinto et les haricots secs (qui comprennent les haricots blancs, les haricots canneberge, les haricots noirs et les haricots à oeil brun et jaune), de manière à permettre la vente d'aliments contenant ces résidus.

Avant de prendre une décision quant à l'homologation d'une nouvelle utilisation d'un produit antiparasitaire, l'ARLA évalue attentivement les risques et la valeur du produit, en fonction de l'utilisation précise à laquelle il est destiné. L'homologation du produit antiparasitaire sera modifiée si les conditions suivantes sont réunies : les données exigées en vue de l'évaluation de la valeur et de l'innocuité du produit ont été fournies de manière adéquate; l'évaluation indique que le produit présente des avantages et une valeur; les risques associés à l'utilisation proposée du produit pour la santé humaine et l'environnement sont acceptables.

Après avoir examiné toutes les données disponibles, l'ARLA a déterminé qu'une LMR de 0,15 ppm pour le quizalofop-éthyl, y compris ses métabolites, dans les haricots adzuki, les haricots blancs secs, les haricots communs, les haricots de Lima secs, les haricots mungo, les haricots pinto et les haricots secs ne poserait pas de risque inacceptable pour la santé de la population.

Les utilisations susmentionnées du quizalofop-éthyl permettront de mieux lutter contre les ennemis des cultures, ce qui sera profitable aux consommateurs et à l'industrie agricole. De plus, la modification réglementaire proposée va contribuer à créer des réserves alimentaires sûres, abondantes et abordables en permettant l'importation et la vente d'aliments contenant des résidus de pesticides à des niveaux acceptables.

Par conséquent, l'ARLA compte recommander que le *Règlement sur les aliments et drogues* soit modifié afin d'établir une LMR pour les résidus du quizalofop-éthyl, y compris ses métabolites, de 0,15 ppm dans les haricots adzuki, les haricots blancs secs, les haricots communs, les haricots de Lima secs, les haricots mungo, les haricots pinto et les haricots secs.

Dans le but d'améliorer la souplesse du système de réglementation, on accorde une autorisation de mise en marché provisoire afin de permettre la vente immédiate de haricots adzuki, de haricots blancs secs, de haricots communs, de haricots de Lima secs, de haricots mungo, de haricots pinto et de haricots secs avec une LMR pour le quizalofop-éthyl, y compris ses métabolites, de 0,15 ppm, pendant que le processus de modification du *Règlement* suit son cours.

Le 7 octobre 2002

DIANE GORMAN  
*Sous-ministre adjointe*  
*Direction générale des produits de santé et des aliments*